

Délibérations :

Séance du 27 mars 2018 : approbation du compte-rendu

INFORMATIONS

A) Démission d'un conseiller municipal de la liste « Marvejols Citoyenne » et installation d'un nouveau conseiller municipal issu de cette même liste

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Conseil communautaire : désignation d'un remplaçant

FINANCES

- 2) Compte administratif 2017 de la commune : approbation
- 3) Comptes de gestion 2017 de la commune : présentation et approbation
- 4) Résultat du budget 2017 : affectation
- 5) Fiscalité directe locale : fixation des taux
- 6) Budget primitif 2018 : proposition et vote
- 7) Tarifs communaux : fixation
- 8) Tarifs du cimetière : fixation
- 9) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève
- 10) Reversement d'une partie des recettes des amendes de police : choix des projets

RESSOURCES HUMAINES

- 11) Adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la FPT de la Lozère : signature de la convention

PATRIMOINE COMMUNAL

- 12) Entrepôt de l'ancien abattoir : cession au Secours Populaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2018

Etaient présents (19) : ACHET Elisabeth – BAKKOUR Abdeslam – CALMETTES Denise – CHAUVEAU Juliette – COCHET Hervé – de LAGRANGE Monique – DELMAS Roselyne – FELGEIROLLES Aymeric – FOISY Christine – GALIZI Raphaël – GIRMA Dominique – HUGONNET Valérie – MATHIEU Elisabeth – MERLE Marcel – PALUMBO-COCHET Marjory – PIC Jérémy – PINOT Bernard – SOLIGNAC Emmanuelle – VALENTIN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir (7) : BARRERE Jean-Pierre (pouvoir à PIC Jérémy) – BUNEL Josiane (pouvoir à DELMAS Roselyne) – MABRIER Bernard (pouvoir à MERLE Marcel) – MALIGE Thomas (pouvoir à CHAUVEAU Juliette) – MICHEL Angélique (pouvoir à BAKKOUR Abdeslam) – MOULIS Marc (pouvoir à GALIZI Raphaël) – SEGURA Matthias (pouvoir à ACHET Elisabeth)

Absent(e) (1) : NOGARET Lise

Secrétaire de séance : PIC Jérémy

INFORMATIONS

A) Démission d'un conseiller municipal de la liste « Marvejols Citoyenne » et installation d'un nouveau conseiller municipal issu de cette même liste

Par courrier du 19 mars 2018, reçu le 21 mars 2018, Madame Emilie MARTIN-MATTAUER, Conseillère municipale de la liste « Marvejols Citoyenne », a fait connaître à Monsieur le Maire sa volonté de démissionner du Conseil municipal.

Sa démission est actée à compter de sa date en réception en Mairie, à savoir le 21 mars 2018, conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, suivant immédiat sur la liste « Marvejols Citoyenne », dont faisait partie Madame Emilie MARTIN-MATTAUER lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller municipal.

DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2018 : approbation du compte-rendu

Après s'être assuré que tous les conseillers municipaux ont bien reçu le compte-rendu de cette séance, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire sur son contenu.

Madame de LAGRANGE indique qu'il est inscrit sur le compte-rendu de cette séance que les élus de l'opposition seraient destinataires de la liste des personnes qui doivent partir en retraite dans les prochains mois et prochaines années, et cet envoi n'a pas été fait.

Monsieur le Maire approuve cette remarque, indique que c'est un oubli, et demande à Monsieur FOUGERAY que cette transmission d'information soit faite dans les meilleurs délais.

Vote pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1) Conseil communautaire : désignation d'un remplaçant

Suite à la démission de Madame Emilie MARTIN-MATTAUER, Conseillère municipale déléguée et conseillère communautaire titulaire, il convient de désigner son remplaçant.

Conformément à l'article L273-10 du code électoral, le conseiller remplaçant est le conseiller municipal de même sexe suivant sur la même liste dont est issu le conseiller communautaire titulaire, n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Dans le cas présent, il s'agit de Madame Marjory PALMUMBO-COCHET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Désigner** Madame Marjory PALUMBO-COCHET en qualité de conseillère communautaire, remplaçante de Madame Emilie MARTIN-MATTAUER, pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Gévaudan
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

Dans le cadre du traitement de l'ensemble des questions inhérentes à ce thème, Monsieur FOUGERAY projette un document de travail à l'écran, reprenant de manière plus concise ces éléments.

2) Compte administratif 2017 de la commune : approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** le Compte Administratif 2017 établi et présenté par M. Marcel MERLE – Maire. Le compte s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE		
SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2017 (A)	6 107 667.76 €
	Dépenses de l'exercice 2017 (B)	5 149 600.63 €
	Résultat de l'exercice 2017(C=A-B)	958 067.13
	Excédent de Fonctionnement reporté (D)	850 000.00 €
	Résultat de clôture Fonctionnement(C+D)	1 808 067.13 €
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2017 (E)	1 341 369.04 €
	Dépenses de l'exercice 2017 (F)	1 442 141.99 €
	Résultat de l'exercice 2017(G=E-F)	-100 772.95 €
	Excédent d'investissement reporté (H)	799 616.95 €
	Résultat de clôture Investis.(I=G+H)	698 844.00 €
	Restes à réaliser Recettes 2017	56 979.20 €
	Restes à réaliser Dépenses 2017	60 989.55 €
	Solde Restes à réaliser (J)	-4 010.35 €
Excédent de Financement global (I+J)	694 833.65 €	

A titre d'information, Madame ACHET donne le montant du CA 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, et n'y prend pas part.

Vote pour à l'unanimité

3) Comptes de gestion 2017 de la commune : présentation et approbation

BUDGET 2017 –COMMUNE

Après en avoir délibéré et après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2017** au 31 décembre **2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil municipal décide de :

- **Déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2017** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité

4) Résultats du budget 2017 : affectation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 808 067.13 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

↪ Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : 1 000 000.00 €

↪ Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : 808 067.13 €

Monsieur PINOT indique avoir toujours la même remarque à faire à ce sujet : pourquoi bloquer un million d'euros en investissement ?

Monsieur le Maire répond que les perspectives financières effectuées démontrent l'intérêt de cette manœuvre. Au niveau du BP 2018, nous aurons suffisamment en recettes pour fonctionner en conservant ce million d'euros en investissement.

Vote : 20 pour – 6 contre

5) Fiscalité directe locale : fixation des taux

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé, pour l'exercice 2018, conformément à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 mars 2018, de majorer les taux de 2% pour chacune des trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer** les taux des trois taxes directes locales applicables en 2018 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation, comme suit :

- Taxe d'habitation16.28 %

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties29.93%

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties240.02%

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Monsieur le Maire explicite cette proposition par le fait qu'il a décidé d'augmenter régulièrement mais légèrement la fiscalité afin de dégager des marges pour pouvoir investir car ces dernières

sont très limités. L'étude prospective recommande de ne réaliser les investissements que s'ils sont financés à hauteur minimum de 65 %, ce qui n'est, pour l'heure, pas acquis pour certains projets.

Madame ACHET précise l'établissement de tous les impôts afin de faciliter la compréhension de chacun sur la fixation des présents taux.

Monsieur PINOT demande ce que rapporte concrètement cette augmentation proposée de 2 %.

Madame ACHET répond que c'est inscrit dans les éléments relatifs au BP 2018.

Monsieur FOUGERAY complète la réponse en disant que l'ensemble de ces taxes représentaient une recette de l'ordre de 2 981 000 € en 2017 et devraient rapporter en 2018 aux alentours de 3 080 000 €. Les bases ont augmenté elles aussi.

Monsieur le Maire évoque l'exonération de 30 % de la taxe d'habitation dont devraient bénéficier certains ménages. Ces exonérations sont totalement compensés par l'Etat pour 2018, mais quid des années à venir ?

Monsieur PINOT se demande s'il est nécessaire d'augmenter les taux étant donné que les bases ont-elles déjà augmenté. Il exprime sa gêne face à cette situation.

Monsieur le Maire répond que c'est un acte politique difficile à faire. Mais notre objectif est de gérer les choses rigoureusement afin de préserver l'avenir.

Madame SOLIGNAC fait part de la crainte qu'elle éprouve : ces augmentations de taxes locales ne risquent-elles pas de faire fuir des ménages qui voudraient s'installer à Marvejols ?

Monsieur VALENTIN répond que c'est déjà un état de fait.

Monsieur le Maire ajoute que du point de vue de la fiscalité, les communes environnantes ont plus de chance que nous. Leur croissance est supérieure à celle de notre commune. Elles bénéficient d'une fiscalité galopante. A contrario, selon lui, ces dernières ne contribuent pas en due proportion pour le maintien et le développement de services sur Marvejols. Lors d'une prochaine séance, la prochaine, il espère, Monsieur le Maire va soumettre à l'ordre du jour un état des lieux des demandes adressées au Président de la CCGévaudan pour avancer sur la question des transferts.

Vote : 20 pour – 6 contre

Il est 18h40, Emmanuelle SOLIGNAC quitte la séance et donne pouvoir à Bernard PINOT.

6) Budget primitif 2018 : proposition et vote

Madame ACHET rapporte cette question. Elle est assistée de Monsieur FOUGERAY et de Madame CUCHEVAL (responsable du Pôle Finances).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2018 de la commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement : 6 869 582.00 €

- Investissement : 3 811 672.55 €

Madame de LAGRANGE fait part de plusieurs questionnements suite à la lecture des documents transmis. Concernant les dépenses : que représentent les prestations de service ? Cela concerne l'AMI ?

Madame CUCHEVAL répond par la négative. Cela correspond, notamment à la restauration scolaire, auparavant inscrite sur le budget de la Caisse des Ecoles, aujourd'hui mis en sommeil et donc reprise sur le BP de la Commune.

Madame ACHET complète en évoquant aussi le programme d'animations estivales mis en place, avec des prestataires de service.

*Madame de LAGRANGE évoque ensuite le compte 6156 – Maintenance – qui a doublé.
Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit de transferts de compte à compte et de la maintenance de logiciels dont la commune s'est équipée et/ou va s'équiper prochainement.*

Madame de LAGRANGE évoque le compte 6227 – Frais d'actes et de contentieux – cela ne s'améliore pas...

Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit d'une réserve.

Monsieur le Maire complète en disant qu'il n'y a pas que cela ; par exemple, l'affaire du sinistre de l'Espace Mercier qui n'est pas encore réglée.

Madame de LAGRANGE fait remarquer qu'au CA 2017 son montant était très faible (moins de 500 €).

Madame CUCHEVAL indique que certaines de ces dépenses ont été imputées sur le chapitre 6226 – Honoraires.

Monsieur PINOT évoque le compte 6232 – Fêtes et cérémonies – On va faire la fête...

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit surtout de projets d'animations.

Madame CHAUVEAU reprend les grands moments d'animations prévus : soirées des estivales, les Camisards, le Festival Radio France,...

Monsieur PINOT s'interroge sur l'intérêt que la commune soit maître d'ouvrage de ce programme d'animations. Pourquoi ne pas laisser gérer cela à une association ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été trouvé d'association pour porter ces projets. Chacune d'entre elles organise déjà ses propres manifestations et ne se sentent pas d'impulser cette dynamique.

Madame CHAUVEAU rappelle l'échec rencontré lorsqu'il a été essayé de mettre en place un comité des fêtes.

Monsieur FELGEIROLLES insiste sur l'objectif principal de ce programme d'animations qui est de redynamiser le centre-ville.

Madame de LAGRANGE souhaite revenir sur le compte 60632 – Fournitures de petit équipement – qui a nettement augmenté.

Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit de travaux en régie, dont les achats se font sur le budget fonctionnement.

Monsieur le Maire reprend certains projets menés en régie.

Madame de LAGRANGE évoque le compte 64111 – Rémunération principale – qui est en augmentation.

Madame CUCHEVAL répond que c'est parce que les personnels de la Caisse des Ecoles y sont désormais rattachés.

Madame ACHET fait remarquer que, malgré cela, il est en baisse au total.

Monsieur VALENTIN demande une information sur le personnel : le nombre d'agents est-il en baisse ou reste-t'il stable ?

Monsieur le Maire répond que tous les postes vacants n'ont pas été remplacés.

Madame de LAGRANGE évoque le compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – A quoi cela correspond-il ?

Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit du forfait école reversé à l'OGEC. A la demande du Trésorier, cette dépense a été imputée sur ce compte-là.

Concernant les recettes de fonctionnement, Madame de LAGRANGE s'interroge sur le compte 752 – Revenus des immeubles.

Monsieur le Maire répond que nous avons réussi à louer certains appartements.

Monsieur PINOT demande si l'on a une idée précise de la demande en logement. Les prévisions n'étaient pas très bonnes...

Monsieur le Maire répond qu'il a été décidé de mettre à profit un certain nombre d'éléments résiduels, notamment en direction des personnes âgées autonomes et des plus jeunes (étudiants). Le parc de logements sociaux n'est pas plein sur Marvejols.
Madame ACHET ajoute que les logements vacants sont souvent grands et ne répondent pas aux besoins ni aux normes.

Madame de LAGRANGE fait remarquer que les dépenses imprévues sont conséquentes.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de réserves.

Vote : 20 pour – 6 contre

7) Tarifs communaux : fixation

Madame ACHET rapporte la question relative aux nouveaux tarifs communaux.

Madame ACHET précise que, d'une manière générale, les tarifs ont été augmentés de 1 à 1.5 %, sauf pour les petits montants. Elle indique qu'une réflexion vient d'être lancée sur les tarifs aux associations marvejolaises. On se donne jusqu'en septembre pour prendre des décisions. Un groupe de travail sur ce sujet sera mis en place afin d'améliorer l'aide apportée pour le développement de la vie locale.

Elle fait part des modifications apportées entre le document présenté en séance et celui transmis aux élus en amont. Elles concernent les tarifs de la Bibliothèque, les tarifs de location de la salle du rez-de-chaussée de la Salle Nogaret. Les tarifs du cimetière sont impactés aussi, mais Monsieur le Maire en parlera lors de la prochaine question.

Madame de LAGRANGE reprend le fait que la situation des associations va être améliorée : cela sera-t'il lié aux salles ?

Madame ACHET répond que c'est une possibilité, mais qu'aucune décision n'a encore été prise. On souhaite les aider, et une enveloppe de 50 000 € a été réservée en fonctionnement sur le BP pour améliorer la vie citoyenne.

Madame de LAGRANGE demande si, par rapport à l'an dernier, la non gratuité des salles n'impacte pas leur fréquentation.

Madame ACHET fait part des chiffres dont elle dispose pour 2017 sur la location des salles, mais indique ne pas avoir d'éléments de comparaison puisqu'elle ne dispose pas de ceux concernant 2016.

Monsieur PINOT demande ce que représente la location des salles en termes financiers.

Madame ACHET répond que cela représente environ 20 000 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} juillet 2018 :

LOCAUX	TARIFS 2018	OBSERVATIONS
SALLE POLYVALENTE – (tarifs TTC)		
Associations Marvejolaises	Gratuit pour une première utilisation Majoration si chauffage : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Associations Marvejolaises	A partir de la seconde utilisation : 114.00 € par jour Jour supplémentaire : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril. Gratuité sauf chauffage pour les établissements scolaires (hors association des parents d'élèves)

	Majoration si chauffage : 57.00 €	pour les associations caritatives reconnues d'utilité publique
Associations extérieures et autres	Premier jour : 362.00 € Jour supplémentaire : 181.00 € Majoration si chauffage : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Forfait ménage en cas de non-respect du règlement d'utilisation de la salle	102.00 €	
SALLE DU CHEVAL ROUGE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Matinée	52.00 €	
Après-midi	52.00 €	
Soirée	52.00 €	
Journée entière	77.00 €	
SALLE DE LA GOUTELLE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Matinée	52.00 €	
Après-midi	52.00 €	
soirée	52.00 €	
Journée entière	77.00 €	
ESPACE NOGARET (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Salle du rez-de-chaussée		
Matinée	40.00 €	
Après-midi	40.00 €	
Soirée	40.00 €	
Journée entière	80.00 €	
Salle du Premier étage		
Journée ou soirée	102.00 €	

**Complexe Sportif Marceau Crespin - Le Ranquet
(tarifs TTC)**

SALLE MULTISPORTS

	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	42.00 €	62.00 €
Tarif Semaine	290.00 €	362.00 €
Tarif Mois (Juillet et Août)	378.00 €	

Salles : Dojo - Tennis de Table - Salle Polyvalente - Boulodrome

	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	32.00 €	52.00 €
Tarif Semaine	155.00 €	207.00 €
Tarif Mois (Juillet Août)	207.00 €	

* Période de chauffage : du 1^{er} octobre au 30 avril

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (tarifs TTC)

Prêt de barrières, tables, chaises, sono, abri facile, remorque véranda à titre gracieux aux associations marvejolaises avec enlèvement et retour du matériel sur place. En cas de matériel manquant ou dégradé, l'utilisateur s'engage à régler à la Mairie la facture de remplacement ou de remise en état.

Forfait livraison	20.00 €	
Table pliante (12 places)	5.50 €	
Table pliante (6 places)	3.00 €	
Chaise pliante	0,50 €	
Barrière	2,00 €	
Grille d'exposition	1.00 €	
Percolateur à café 15 litres	20.00 €	
Podium remorque	78.00 €	
Sono véhicule ou portable	15.00 €	
Abri facile	35.00 €	
Remorque véranda	37.00 €	
Parquet (nu-piste de danse)	228.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Parquet (avec garde-corps- scène)	259.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Tente de réception	259.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €

Gradins (y compris pose par deux agents) les 200 places - montage exclusif à l'extérieur	518.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Chalets	11.00 € /pièce par jour 31.00 € /pièce par semaine	
Chalets	Gratuit pour les associations marvejolaises	
PETITS TRAVAUX TARIF HORAIRE TTC		
	Dans le cadre de la mutualisation intercommunale	Autres
Main d'œuvre	26.00 €	37.00 €
Compacteur ou élévateur (chauffeur compris)	52.00 €	
Micro-pelle (chauffeur compris)	73.00 €	
Camion PL ou nacelle (chauffeur compris)	93.00 €	
Tractopelle (chauffeur compris)	93.00 €	
Broyeur de branches (hors main d'œuvre)	32.00 €	
Balayeuse-laveuse (chauffeur compris)	104.00 €	
Machine à peinture routière (hors main d'œuvre et peinture)	16.00 €	
DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (tarifs TTC)		
Devant de porte : abonnement annuel le m ²	8.00 €	
Droit de place forains		
Métiers le m	1.80 €	
Caravanes le jour	Mascoussel : 30.00 € La Goutelle : 10.00 €	Avec électricité Sans électricité
Droit de place des cirques le m ²	Forfait: 362.00 €	
Caution	<ul style="list-style-type: none"> • Boutique ambulante : 50 € • Manège : 100 € 	
FOIRES ET MARCHES (tarifs TTC)		
Foires et marchés par mètre linéaire (minimum perçu fixé à 4 €)	1.00 €	
Caution	Marchés (hors marché hebdomadaire du samedi matin et foire) : 10 €	
DROIT DE STATIONNEMENT DES VEHICULES (tarifs TTC)		
Taxis	91.00 €	
Participation des constructeurs par place de stationnement manquante	640.00 €	

REGIE BIBLIOTHEQUE (tarifs TTC)		
Abonnement Annuel		
Moins de 18 ans	Gratuit	Pour les Marvejols
	5.00 €	Pour les hors Marvejols
Plus de 18 ans	10.00 €	Pour les Marvejols
	20.00 €	Pour les hors Marvejols
Pour les vacanciers dont le séjour est inférieur à 2 mois : abonnement à la semaine	5.00 €	
PISCINE (tarifs TTC)		
	MARVEJOLS	AUTRES
Enfants de 4 à 16 ans	2.00 €	3.00 €
Adultes	4.00 €	5.00 €
Enfants carte 10 entrées	16.00 €	24.00 €
Adultes carte 10 entrées	32.00 €	40.00 €
TARIFS GROUPES à partir de 8 personnes		
4 à 16 ans	1.00 €	
+ accompagnateur	2.50€	
Adultes carte 10 entrées	32.00 €	40.00 €
ECOLE DE NATATION		
Enfants de 6 à 16 ans résidant à Marvejols	40.00 €	
Enfants de 6 à 16 ans ne résidant pas à Marvejols, et dans la limite des places disponibles	52.00 €	

Vote pour à l'unanimité

8) Tarifs du cimetière : fixation

Il est proposé de voter les tarifs du cimetière comme suit à compter du 1^{er} juillet 2018 :

TARIFS DU CIMETIERE (TTC)

Concession fosse ou caveau renouvelable 2,5 M ²	
Concession trentenaire	228.00 €
Concession cinquantenaire	380.00 €
Concession perpétuelle	760.00 €
Concession fosse ou caveau renouvelable 5 M ²	
Concession trentenaire	456.00 €
Concession cinquantenaire	760.00 €
Concession perpétuelle	1 519.00 €
Concession columbarium renouvelable	
Concession trentenaire	228.00 €
Concession cinquantenaire	380.00 €
Concession perpétuelle	760.00 €
Frais funéraires	
Droit de séjour au dépositaire	1.00 €
Vacation funéraire	23.00 €

Monsieur le Maire aborde les soucis rencontrés au niveau du columbarium et le projet de réhabilitation en cours. Ces travaux seront menés en concertation avec les familles concernées, afin de respecter au maximum leurs demandes et répondre à leurs besoins. Ainsi, étant donné que nous n'aurons à l'avenir qu'une sorte d'alvéole, les tarifs concernant le type d'alvéole n°2 est supprimé. 3 tranches de travaux sont prévues, sur 3 exercices budgétaires. Une première consultation a été lancée mais nous avons rencontré des difficultés car si on refait les travaux à l'identique, on arrivera à des coûts élevés et qui ne garantiront pas de tenir dans le temps. On doit changer les matériaux utilisés si on ne veut pas avoir les mêmes soucis. A très moyen terme, on aura des soucis de manque d'alvéoles donc on réfléchit sur l'opportunité d'augmenter le nombre de cases. C'est un sujet très délicat par rapport aux familles ; pour elles, les travaux ne vont pas assez vite.

Sur les concessions perpétuelles, Monsieur PINOT demande s'il ne serait pas utile de les supprimer.

Monsieur le Maire répond que cette décision avait été prise il y a plusieurs années, mais que, face à la demande de familles, on est revenu dessus. Cette possibilité n'est donc pas envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer** les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2018 tels qu'indiqués ci-dessus

Vote pour à l'unanimité

9) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève

Madame ACHET indique que, dans le cadre du Contrat d'Association signé avec l'Ecole Privée de la Sainte-Famille, il est proposé que le forfait applicable pour l'année 2018 soit fixé comme suit, avec une majoration de 2% pour l'école élémentaire et de 5% pour l'école maternelle, soit :

Ecole Elémentaire..... 458 € par élève
 Ecole Maternelle..... 612 € par élève

Les dépenses afférentes à cette obligation seront inscrites au Budget Primitif 2018

Madame de LAGRANGE demande où on en est quant au paiement de ce forfait par les communes extérieures qui ont des enfants scolarisés dans notre école.

Madame ACHET répond que les communes qui ne disposent pas d'école ont fini par payer à la commune de Marvejols. Les autres ne sont pas obligées, sauf cas dérogatoires pour lesquels nous sommes encore en conflit. Les communes d'origine sont obligées de payer dans ces cas, qui sont bien précis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** le montant de cette participation qui sera mandatée trimestriellement à l'établissement au vu d'un état mentionnant le nombre d'élèves
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

10) Reversement d'une partie des recettes des amendes de police : choix des projets

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental attribue aux communes concernées une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité. Ces projets sont classés par ordre de priorité par le Conseil départemental.

La gestion de ce dossier est assurée par l'agence Lozère Ingénierie.

Pour instruire les demandes des communes concernées, ces dernières doivent fournir un dossier comprenant une note descriptive des travaux envisagés pour l'exercice en cours, une estimation financière et les devis s'y afférant, doivent préciser le délai d'engagement à la réalisation de chaque opération ainsi que le phasage des travaux.

Monsieur le Maire propose la liste des projets suivants pour cette année :

Projet	Montant prévisionnel TTC	Délais et phasage des travaux
Glissière de sécurité (La Terrisse et Sénouard)	8276,70 €	2 semaines Octobre 2018
Réparation et aménagement d'un cheminement piéton à l'Esplanade Sud	46 932,00 €	4 semaines Novembre 2018
Achat et installation de panneaux de police et de miroirs routiers, création et remise en état du marquage au sol	10 180,00 €	4 semaines Juin 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Proposer** au Conseil départemental les travaux ci-dessus dans le cadre du reversement des recettes des amendes de police, pris en charge par ce dernier
- **Accepter** de prendre en charge la partie non financée de ces dépenses
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11) Adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la FPT de la Lozère : signature de la convention

Monsieur le Maire indique :

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère pour l'adhésion au service retraite CNRACL ;
Considérant que dans le cadre de la convention, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Monsieur PINOT indique que la dernière fois que cette question a été portée à l'ordre du jour, il avait été précisé que c'était à titre exceptionnel, et qu'un agent devait être formé pour pouvoir monter ces dossiers.

Monsieur le Maire répond qu'une personne dans nos services est spécialisée en RH. Aujourd'hui, cet agent est au maximum de ses possibilités. Cette proposition de conventionnement a été faite par le CDG à l'ensemble des communes lozériennes.

Monsieur VALENTIN ajoute que, vu le prix sollicité par le CDG et le nombre d'agents concernés, cela ne va pas gréver le budget de la commune.

Monsieur PINOT dit qu'il ne s'agit pas d'un problème financier. Mais il a l'impression qu'on ne fait pas confiance à nos agents pour monter ces dossiers.

Monsieur FELGEIROLLES précise que plusieurs outils RH sont en train d'être mis en place et demandent beaucoup de temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Conventionner** avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour les différentes missions en fonction des besoins
- **Prendre acte** de la contribution financière fixée par acte :
 - Affiliation agent : 20 €
 - Liquidation des droits à pension normale : 80 €
 - Liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 €
 - Reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS) : 40 €
 - Reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG) : 55 €
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : 20 pour – 4 contre – 2 abstentions

PATRIMOINE COMMUNAL

12) Entrepôt de l'ancien abattoir : cession au Secours Populaire

Monsieur le Maire indique que, par délibération N°17 II 026 en date du 21 mars 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé pour donner son accord à la mise en vente de biens immobiliers communaux pour répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle en 2015.

Parmi cette liste de biens immobiliers, le site de « l'ancien abattoir », sis 23 avenue Pierre Semard, a été proposé au conseil municipal pour être mis en vente.

Sur ce site, l'entrepôt cadastré section C N°2692 (issu de la division de la parcelle cadastrée section C N°1941) d'une surface cadastrale de 307 m², et composé d'un entrepôt en parpaing et couverture bac acier de 130 m² environ, désaffecté, avec une bande de terrain attenante fait l'objet d'une cession au Secours Populaire.

La commune a fait appel au service du Pôle d'évaluation domaniale, qui, par avis du 28 septembre 2017, a évalué cet ensemble immobilier à hauteur de 26 000 € avec une marge de négociation de 10%.

La commune propose d'appliquer la marge de 10% et de fixer le prix de vente à 23 400 €.

Monsieur PINOT craint que cette vente compromette la vente du site de l'abattoir. Cette association exerce une activité qui demande beaucoup de place, pour le stockage notamment. Madame ACHET répond que ça ne nuira pas à la vente de l'ancien abattoir car cette association est sur place depuis plusieurs années, et n'a jamais causé de problème.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun investisseur privé ne s'est fait connaître pour ce site, et que notre niveau de fortune ne nous permet pas d'envisager un quelconque projet.

Selon Monsieur PINOT, on en fait bien trop sur la problématique de désamiantage du bâtiment, qui serait un frein à sa vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Promettre** de vendre au Secours Populaire cet entrepôt cadastré section C N°2692 et la bande de terrain attenante au prix de 23 400 € hors frais d'actes notariés
- **Missionner** un notaire pour établir tous les actes notariés nécessaires à la transaction
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : 20 pour – 6 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur VALENTIN souhaite savoir où en est le projet inhérent aux bornes de stationnement.

Monsieur le Maire répond que, pour l'heure, le stationnement est gratuit. Il sera ensuite gratuit mais limité sur les 4 principales places de la ville, par le biais de bornes horodateurs. Nous rencontrons cependant un souci de livraison par notre fournisseur. Il a été contacté à plusieurs reprises, mais répond que le fabricant n'est pas à même de lui livrer le matériel rapidement. Ces délais de retard causent de gros soucis de stationnement en ville, et nous le reconnaissons ; néanmoins, nous ne sommes pas responsables de cette situation et mettons tout en œuvre pour la résoudre dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.



Le Maire


Marcel MERLE

ACHET Elisabeth	BAKKOUR Abdeslam	BARRERE Jean-Pierre	BUNEL Josiane
CALMETTES Denise	CHAUVEAU Juliette	COCHET Hervé	de LAGRANGE Monique
DELMAS Roselyne	FELGEIROLLES Aymeric	FOISY Christine	GALIZI Raphaël
GIRMA Dominique	HUGONNET Valérie	MABRIER Bernard	MALIGE Thomas
MATHIEU Elisabeth	MICHEL Angélique	MOULIS Marc	NOGARET Lise
PALUMBO-COCHET Marjory	PIC Jérémy	PINOT Bernard	SEGURA Matthias
SOLIGNAC Emmanuelle			